

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06. 94.B

**Vérification et
maintenance des
installations de
détection intrusion,
télésurveillance et
interventions sur
sites : Avenant n° 1
au lot 2 et au lot 3**

LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06. 94.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION,
TELESURVEILLANCE ET INTERVENTIONS SUR SITES : AVENANT N° 1 AU LOT 2 ET AU LOT
3**

Par délibération du 5 juillet 2012, le bureau communautaire a approuvé la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes relatif à la vérification et à la maintenance des installations de détection intrusion, télésurveillance et interventions sur sites – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 7 février 2013 a attribué le lot n°2 « maintenance des installations détection intrusion GrandAngoulême et SMAPE » à la société Brunet - ZI des Agriers 20 rue des Bosquets 16000 ANGOULEME et le lot n°3 « détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de la ville d'Angoulême, du CCAS, du GrandAngoulême et du SMAPE » à la S.A.R.L Domoveil, 125 rue de Tourcoing 59100 ROUBAIX.

Des erreurs matérielles relatives à la durée du marché et à la formule de révision doivent être corrigées comme suit :

- le marché est conclu de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2013. Il est renouvelable annuellement 3 fois par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.
- La formule de révision des prix est modifiée en raison de la disparition d'un indice.

Il convient de préciser qu'au numérateur figurent les valeurs de ces indices, connues au mois de révision.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 pour le lot n°2 et pour le lot n°3 pour prendre en compte ces modifications .

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°2 « maintenance des installations détection intrusion Grand Angoulême et SMAPE » confié à la société Brunet - ZI des Agriers 20 rue des Bosquets 16000 ANGOULEME et un avenant n°1 au lot n°3 « détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de la Ville d'Angoulême, du CCAS, du GrandAngoulême et du SMAPE » confié à la S.A.R.L Domoveil, 125 rue de Tourcoing 59100 ROUBAIX, afin de prendre en compte des modifications sur la durée des marchés et d'un nouvel indice de révision des prix.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 juin 2013	<u>Affiché le :</u> 10 juin 2013